



# L'obligation alimentaire comment s'y soustraire?

Par **Lual**, le **06/05/2016** à **16:01**

Bonjour

Je n'ai jamais eu de liens avec mon père, mes parents ayant divorcés lorsque j'étais toute petite, celui-ci n'a du verser une pension alimentaire à ma mère moins du dizaine de fois. J'atteins la cinquantaine et lui va dans les 75 ans d'après les souvenirs de ma mère, il est apparemment malade et ses frères et soeurs se souviennent soudainement qu'il a une fille..... il vient de passer sous tutelle et je redoute le fait que l'on me demande de m'occuper de lui financièrement. Est ce qu'il existe un moyen de ne pas "m'occuper" de ce monsieur, qui est pour moi un simple inconnu?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Cdt

Laurence

Par **janus2fr**, le **06/05/2016** à **19:03**

Bonjour,

Je vous propose cet article :

[http://www.leparticulier.fr/jcms/c\\_97594/aucune-obligation-alimentaire-envers-un-parent-indigne](http://www.leparticulier.fr/jcms/c_97594/aucune-obligation-alimentaire-envers-un-parent-indigne)